



DEMANDE DE PARUTION SUR LES PANNEAUX ELECTRONIQUES

Extraits du cahier des charges de l'utilisation :

- Les évènements annoncés seront exempts de publicité commerciale
- Pour être annoncés, les évènements devront faire l'objet d'une demande (fiche de demande de parution) auprès du service communication en dehors bien sûr des évènements municipaux ou communautaires
- Les demandes devront nous parvenir sur **l'imprimé prévu à cet effet, 15 jours avant le début des parutions**
- L'affichage sera au maximum de 7 jours avant l'évènement
- Pas de message nominatif, ce sont les clubs et associations qui annoncent
- 1 page de 6 lignes et 16 signes par ligne par message
- Nous ferons en sorte que tous les clubs et associations aient leur place
- Les évènements annoncés devront avoir une certaine importance
- Les clubs et associations dresseront le classement des priorités de leurs différentes manifestations
- Par souci d'efficacité, le nombre de messages ne devra pas excéder 12
- La municipalité définira les fréquences de parution et les priorités
- La municipalité se réserve le droit de modifier le texte du message

A déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville

Nom de l'association :

Dates de parution souhaitées : du au

Signature :

Cadre réservé au service communication

Date de réception :

Accord / Refus